

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2223

présenté par  
M. Thiériot

-----

### ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.